Assemblée Générale de la section IGP Périgord,
FEDERATION des VINS de BERGERAC et DURAS

Jeudi 22 juillet 2021 à 17h00
Salle de conférence du Pôle Viticole à Bergerac (24)

Compte-rendu.

*L'assemblée générale de la Fédération des Vins du Bergeracois est **ouverte à tous les déclarants de récolte à jour de leur cotisation**, sur la base de la récolte 2020 (dernière récolte connue dans sa totalité).*

L'émargement des adhérents présents ou représentés étant terminé, le président ouvre la séance à 17h25 et expose le défaut de quorum et clos la séance. En effet après décompte, la situation est la suivante :

Nombre d'inscrits (adhérents DR 2020) :

Sections	Opérateurs producteurs	Vinificateurs	Total des inscrits
IGP Périgord	153	5	158

Emargement :

Sections	Présents	Pouvoirs	Total des votants	Votants/inscrits
IGP Périgord	13 + 1	15 + 2	31	19.62%

L'article 22 des statuts prévoit : « La section statue à la majorité des voix à condition que le tiers au moins des membres composants ladite section, soit présent ou représenté. A défaut, une nouvelle réunion de section est convoquée et délibère, quel que soit le nombre des présents ou représentés, et statue à la majorité des voix ».

*Compte-tenu de ces éléments, **comme le prévoit la convocation**, le Président prend la décision d'ouvrir une nouvelle assemblée générale à 17h30.*
Cette assemblée générale délibère, quel que soit le nombre des présents, sur le même ordre du jour. Il remercie l'ensemble des participants adhérents ainsi que les invités présents.

Deux accesseurs sont nommés :
Annette GOULARD et Sébastien GAILLARD.

Ordre du jour :

1. Conditions de production 2021.
2. Propositions des cotisations2021/2022.
3. Renouvellement du tiers sortant de la section.
4. Rappel des éléments présentés le 16 octobre 2020, lors d'une réunion des producteurs, concernant l'Interprofession des Vins de Bergerac-Duras (IVBD) et le projet d'adhésion de l'IGP Périgord.
5. Adhésion de l'IGP Périgord à l'IVBD par un vote formel : « êtes-vous pour ou contre ».
6. Questions diverses.

Résumé de l'AG :

L'ODG de Bergerac et Duras a organisé l'Assemblée Générale de la section IGP Périgord afin d'établir une proposition de conditions de production pour la récolte 2021 et renouveler les membres qui les composent.
Cette réunion doit aussi statuer sur la question de l'adhésion de la section à l'Interprofession des vins de Bergerac et Duras.
La réunion s'est déroulée sous la présidence d'Éric CHADOURNE et a réuni une quinzaine d'opérateurs.
Le secrétariat de séance est assuré par le directeur de la FVBD, Pierre-Henri COUGNAUD.

1. Débat et vote des conditions de production 2021.

Rappel des conditions de productions 2020 de l'ensemble des appellations du Bergeracois et Duras et de l'IGP Périgord

Appellations	Récolte 2020						
	Rdts annuels hl/ha	VSI hl/ha	VCI hl/ha (éventuels)	coef K	Richesse en sucre des lots (gr/l)	TAV naturel minimum moyen %vol	Enrichissement maximum %vol
Bergerac sec	67		10		170	10,5	0,5
Bergerac rosé	64				170	10,5	0,5
Bergerac rouge	60		8		189	11	
Côtes de Bergerac rouge	50				198	11,5	
Côtes de Bergerac Blanc	55		8		187	11,5	1,5
Côtes de Duras sec	63		6		170	10,5	1
Côtes de Duras rosé	63				180	10,5	1
Côtes de Duras rouge	60		3		180	10,5	
Côtes de Duras moelleux	55				185	11,5	1,5
Montravel blanc	64		0		178	11	0,5
Montravel rouge	50				198	11,5	
Côtes de Montravel	52		0		198	12	1,5
Haut Montravel	25				255	17	
Saussignac	25				272	17	
Pécharmant	50 (1)		4		198	11,5	
Rosette	50		5		196	12	1,5
Monbazillac	27		4	1,8	246 (2)	15,5	1,5
Monbazillac sélection de grains nobles	27		4	1,8	255	17	
IGP Périgord blanc	120 (3)					9,5	0,5 (4)
IGP Périgord rosé	120					9,5	0,5
IGP Périgord rouge	120					9,5	

Le président présent donc les propositions avec un rendement annuel maximum de 120 hl/ha en jus clairs et des degrés minimum de 9.5.
Il explique aussi la proposition d'un enrichissement socle de 0.5% (y compris en AOC) afin de faire face à l'hétérogénéité de la récolte à venir.
Enfin, il rappelle que le nouveau cahier des charges de l'IGP, intégrant de nouveaux cépages résistants et à fin d'adaptation, sera pleinement applicable pour cette récolte 2021.

A l'issue de ce rappel, le Président propose aux adhérents de la section de procéder au vote des conditions de production 2021 à mains levées.

L'AG adopte les propositions de conditions de production 2021 telle présentées.

2. Propositions de cotisations de l'ODG 2021/2022, vote.

Rappel du budget de la FVBD, rectifié en mars par le conseil d'administration.

Budget 2020/2021

	Réalisé 2018/2019	prévisionnel 2019/2020	Réalisé 2019/2020	prévisionnel 2020/2021		Budget rectificatif 11/03/2021
Cotisations ODG à l'hectolitre AOC Bergeracois	329,30 €	278,40 €	282,20 €	283,50 €	a	286,30 €
Cotisations ODG à l'hectolitre AOC Duras	56,30 €	61,00 €	61,30 €	52,30 €	b	52,30 €
Cotisation ODG à l'hectolitre IGP Périgord	13,20 €	10,70 €	10,60 €	10,40 €	c	10,80 €
Cotisations ODG à l'hectare AOC Bergeracois	131,60 €	139,40 €	141,30 €	149,10 €	d	150,30 €
Cotisation ODG à l'hectare AOC Duras	21,90 €	22,70 €	22,70 €	18,90 €	e	18,90 €
Cotisation ODG à l'hectare Igp Périgord	4,70 €	5,80 €	5,80 €	6,50 €	f	6,70 €
Cotisation prospection vignes hors AOC	7,80 €	6,00 €	- €	- €	g	- €
Cotisations vinificateurs	2,80 €	2,80 €	3,70 €	3,00 €	h	3,00 €
Ventes capsules	345,40 €	300,00 €	299,70 €	300,00 €		300,00 €
Ventes diverses	40,30 €	10,00 €	16,90 €	10,00 €	i	13,60 €
Refacturation au IVBD	15,80 €	16,00 €	9,30 €	10,00 €	j	10,00 €
Refacturations diverses	33,50 €	35,00 €	25,40 €	35,00 €	k	35,00 €
Produits financiers	18,00 €	14,00 €	19,40 €	20,00 €		20,00 €
Remboursement frais formation	4,20 €	4,00 €	2,90 €	3,00 €		3,00 €
Produits divers	- €	- €	- €	- €		- €
Subventions publiques	- €	48,00 €	6,40 €	72,60 €		72,60 €
Fonds dédiés	92,80 €	109,00 €	108,70 €	105,10 €	l	105,10 €
Recettes des sections	46,30 €	45,00 €	- €			
Reprises et transfert de charges	5,70 €	- €	4,80 €	- €		- €
Produits exceptionnels	1,50 €	- €	4,40 €	- €		- €
TOTAL PRODUITS	**1 171,10 €**	**1 107,80 €**	**1 025,50 €**	**1 079,40 €**		**1 087,60 €**

Les produits ont été ajustés en fonction des rentrées réelles de cotisations.
Les ventes diverses intègrent les facturations pour mise à disposition du camion frigo.

Achat capsules	207,80 €	180,00 €	179,70 €	180,00 €		180,00 €
Achats fournitures	7,00 €	7,00 €	5,80 €	6,00 €		6,00 €
Electricité, eau	7,30 €	8,00 €	8,50 €	8,50 €		8,50 €
Loyer Pôle viticole + Maison des vins de Duras	83,40 €	85,00 €	85,80 €	87,00 €		87,00 €
Gaz-oil	3,60 €	4,00 €	3,00 €	4,00 €		4,50 €
Location matériel	6,00 €	10,00 €	9,00 €	10,00 €	m	10,00 €
Entretien immeuble	11,30 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €		12,00 €
Entretien maintenance	44,10 €	22,00 €	33,30 €	35,00 €	n	37,50 €
Assurances	4,40 €	4,50 €	4,80 €	5,30 €	o	5,70 €
Formation du personnel	9,20 €	9,00 €	2,70 €	5,00 €		5,00 €
Honoraires	8,80 €	10,00 €	11,50 €	12,00 €	p	12,00 €
Partenariat INAO pour défense des AOC	2,20 €	4,00 €	2,20 €	4,00 €		4,00 €
Réception	3,40 €	6,00 €	4,70 €	6,00 €	q	6,00 €
Frais de déplacements	20,70 €	22,00 €	18,00 €	20,00 €	r	20,00 €
Affranchissements / courrier	13,50 €	15,00 €	14,30 €	15,00 €		15,00 €
Téléphone	7,20 €	7,50 €	6,50 €	6,50 €		6,50 €
Documentation générale et congrès	3,10 €	3,00 €	3,40 €	3,50 €		3,50 €
Actions de promotion	10,80 €	10,00 €	6,90 €	8,00 €	s	8,00 €
Actions des sections	30,40 €	30,00 €	3,70 €		t	
Achat de vins	31,40 €	- €	- €	- €		- €
Concours des vins de Bergerac	2,00 €	2,00 €	- €	2,00 €		2,00 €
Matériel publicitaires	8,00 €	8,00 €	- €	- €		- €
Actions techniques + Matériel Covid	71,90 €	147,20 €	56,70 €	132,70 €	u	132,70 €
Contrôle Interne IGP	2,30 €	3,00 €	1,50 €	3,00 €		3,00 €
Cotisations professionnelles	23,60 €	24,00 €	24,40 €	25,00 €	v	25,00 €
Charges de personnel	355,70 €	360,00 €	354,40 €	362,00 €		366,00 €
Dotations amortissements et provisions	13,30 €	18,00 €	15,80 €	16,00 €		20,40 €
Provisions pour charges fiscales			19,10 €	4,00 €		4,00 €
Impôts et taxes	6,70 €	7,00 €	3,60 €	4,00 €		4,00 €
Frais divers	1,00 €	- €	0,50 €	- €		- €
Pertes sur créances	- €	- €	- €	- €		- €
Frais financiers	2,90 €	3,00 €	3,10 €	3,50 €		4,00 €
Engagements sur fonds dédiés	109,00 €	124,00 €	105,10 €	105,10 €		105,10 €
Charges exceptionnelles	- €	- €	3,90 €	- €		- €
TOTAL CHARGES	**1 112,00 €**	**1 145,20 €**	**1 003,90 €**	**1 085,10 €**		**1 097,40 €**
RESULTAT NET	**59,10 €**	**- 37,40 €**	**21,60 €**	**- 5,70 €**		**- 9,80 €**

Les charges intègrent les nouveaux véhicules (Duster et camion frigo) en terme de suppléments d'assurance, de gas-oil, frais financiers et d'amortissement,
Le développement d'un module CVI et d'un module SMS dans VINIMASTER,
La mission SIG dans les frais de personnel.

Proposition de cotisations 2021/2022

Rappel de l'Accord lors de l'AGE du 7 avril 2015 s'étant terminé pour la récolte 2020.

Bergerac (60 hl/ha)	**Récolte 2014 0.82€/hl + 3€/ha**	Récolte 2015 0.70€/hl + 10€/ha	Récolte 2016 0.70€/hl + 11€/ha	Récolte 2017 0.70€/hl + 12€/ha	Récolte 2018 0.70€/hl + 13€/ha	Récolte 2019 0.70€/hl + 14€/ha	**Récolte 2020 0.70€/hl + 15€/ha**
	52.2 €/ha	52	53	54	55	56	**57 €/ha**
Côtes de Bergerac (50 hl/ha)	**Récolte 2014 0.92€/hl + 3 €/ha**	Récolte 2015 0.80 €/hl + 10€/ha	Récolte 2016 0.80 €/hl + 11€/ha	Récolte 2017 0.80 €/hl + 12€/ha	Récolte 2018 0.80 €/hl + 13€/ha	Récolte 2019 0.80 €/hl + 14€/ha	**Récolte 2020 0.80 €/hl + 15€/ha**
	49 €/hl	50	51	52	53	54	**55 €/ha**
Côtes de Duras (55 hl/ha)	**Récolte 2014 0.70€/hl + 24.5€/ha**	Récolte 2015 0.80€/hl + 20€/ha	Récolte 2016 0.80€/hl + 19€/ha	Récolte 2017 0.80€/hl + 18€/ha	Récolte 2018 0.80€/hl + 17€/ha	Récolte 2019 0.80€/hl + 16€/ha	**Récolte 2020 0.80€/hl + 15€/ha**
	63 €/ha	64	63	62	61	60	**59 €/ha**

Cotisations ODG 2021/2022

1. Frais ODG (article D644-1 du code rural)	**€/hl**
Bergerac (blanc)	x 0.70
Bergerac (rosé)	x 0.70
Bergerac (rouge)	x 0.70
Côtes de Bergerac (blanc)	x 0.70
Côtes de Bergerac (rouge)	x 0.80
Côtes de Duras (sec, rosé, rouge, moelleux)	x 0.80
Monbazillac	x 0.80
Monbazillac (sélection de grains nobles)	x 0.80
Montravel (blanc)	x 0.80
Montravel (rouge)	x 0.80
Côtes de Montravel	x 0.80
Haut Montravel	x 0.80
Pécharmant	x 0.80
Rosette	x 0.80
Saussignac	x 0.80
IGP Périgord	x 0.50

2. Cotisation à l'hectare	**€/ha**
Superficie totale en AOC du bergeracois	x 15.00
Superficie totale en IGP Périgord	x 15.00
Superficie totale en AOC Côtes de Duras	x 15.00

3. Cotisation des sections	**€**
Vinificateur (cave ou négociant)	X 300

Le conseil d'administration de la FVBD du 7 juillet propose de maintenir les cotisations au même niveau qu'en 2020.

Autres cotisations

Collecté par la FVBD.

Participation à la protection contre la flavescence dorée	
Cotisation au GDON du bergeracois	10€/ha
Cotisation prospection pour les superficies hors AOC dans l'aire géographique de Bergerac et Duras	10€/ha

Participation à la protection grêle	
Cotisation à l'ADELFA 24	2€/ha
Sur les superficies AOC+IGP+VSIG en bergeracois et duraquois	

3. Droit INAO (article L642-13 du code rural)	**€/hl**
Volume total en AOC	x 0.15
Volume total en IGP	x0,03

Facturé par Qualibordeaux →

4. Frais de contrôle externe (article D644-1 du code rural)	
Volume total en AOC	x0,15
Superficie total en AOC	x7,50

Le président soumet donc ces propositions aux votes de l'AG : 0.50€/hl et 15€/ha pour l'IGP Périgord. Il propose le vote à mains levées, proposition adoptée.

Les propositions de cotisations pour l'exercice 2021/2022 appelées sur la récolte 2021, sont validées à l'unanimité.

3. Renouvellement du tiers sortant du Comité de Section.

Le Président de la FVBD rappelle les éléments de fonctionnement des comités de section. Conformément à l'article 20 des statuts et l'article 4 du Règlement Intérieur, l'AG doit renouveler le tiers des Comités de Section.

Le RI prévoit un nombre minimum de représentant, ce nombre n'est pas toujours respecter. Dans d'autre cas la répartition n'est pas conforme. Il peut donc y avoir des ajustements lors du renouvellement.

Il appelle les nouvelles candidatures de dernières minutes. Aucunes candidatures enregistrées.
Les candidats déclarés pour le tiers 2021 :

Monsieur	Eric	CHADOURNE	La Mouthe	24100	CREYSSE
Monsieur	Laurent	JOU DE LAS BORJAS	Jarrauty	24700	MONTPON MENESTEROL
Monsieur	Quentin	DEFFARGE	Couin	24230	ST-ANTOINE DE BREUILH

Le président met au vote ce comité. Le vote est réalisé à main levée, tous les candidats sont élus à l'unanimité.

Pour mémoire, le président rappelle la liste complète du comité de section (2 postes vacants sur le 1er tiers et 1 sur le 3ème tiers) :

	Civilité	Prénom	Nom	Raison sociale	Adresse	CP	Ville
	1er tiers renouvelable en 2023 (1)						
co	Monsieur	Philippe	ALLAIN		La Viladie	24560	BOUNIAGUES
	2ème tiers renouvelable en 2021 (3)						
co	Monsieur	Eric	CHADOURNE		La Mouthe	24100	CREYSSE
in	Monsieur	laurent	JOU DE LAS BORJAS		Jarrauty	24700	MONTPON MENESTEROL
in	Monsieur	Quentin	DEFFARGE	EARL DEFFARGE-DANGER	Couin	24230	ST-ANTOINE DE BREUILH
	3ème tiers renouvelable en 2022 (2)						
co	Monsieur	Arnaud	LAPOUGE	EARL de LA VIGNASSE	La Vignasse	24250	DAGLAN
in	Monsieur	Thierry	MOUELLO		Le Vignoble	24700	ST GERAUD DE CORPS

L'Assemblé Générale propose de compléter le premier tiers (renouvelable en 2023) par messieurs Patrick BARDE et Gabriel CUISSET. Adopté à l'unanimité.

4. Projet d'adhésion à l'IVBD

Le Président reprend ce projet déjà très ancien (2016) et explique à l'Assemblée qu'il ne voulait pas proposer un vote sans une réunion physique (contexte sanitaire défavorable depuis près d'un an et demi). Il souhaite que cette décision soit prise de façon claire et transparente.

Le directeur de la FVBD reprend les éléments de contexte :
L'Indication Géographique Protégée (IGP) PERIGORD est en pleine progression sur le département de la Dordogne. Vous en êtes des acteurs privilégiés.

Cette production autrefois très limitée, trouve peu à peu sa clientèle et permet à la fois un développement nouveau pour les producteurs du Bergeracois et aussi la création de nouveaux vignobles sur l'ensemble du département de la Dordogne.
Depuis janvier 2014, la FVBD est reconnue ODG pour l'IGP Périgord. En cela, nous avons repris et développé l'activité de l'ancien Syndicat des Vins de Pays en termes de gestion administrative et technique. A ce stade, les moyens et les missions de la FVBD ne nous permettent pas d'assurer deux missions essentielles pour l'avenir de cette IGP :

- ✓ La connaissance et le suivi du Marché.
- ✓ La Promotion et la communication de l'IGP Périgord.

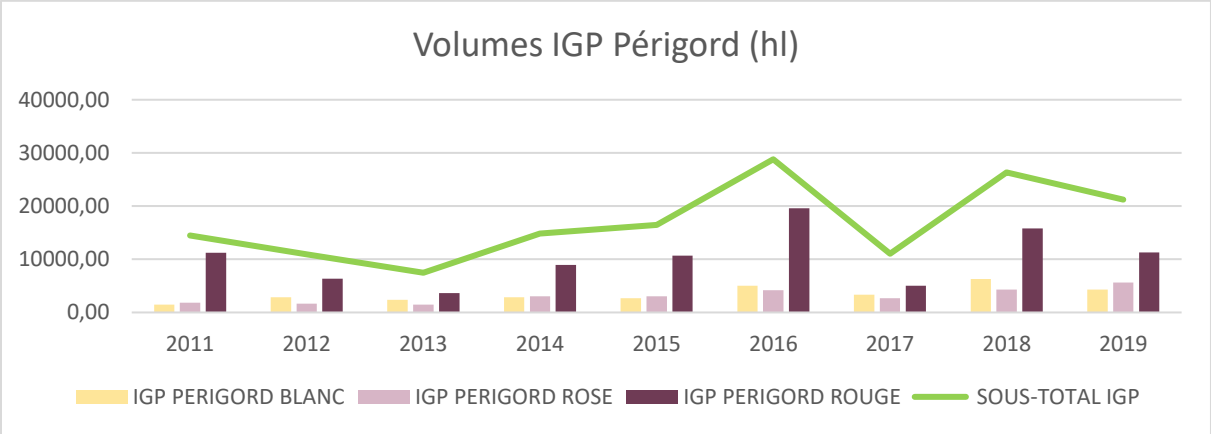

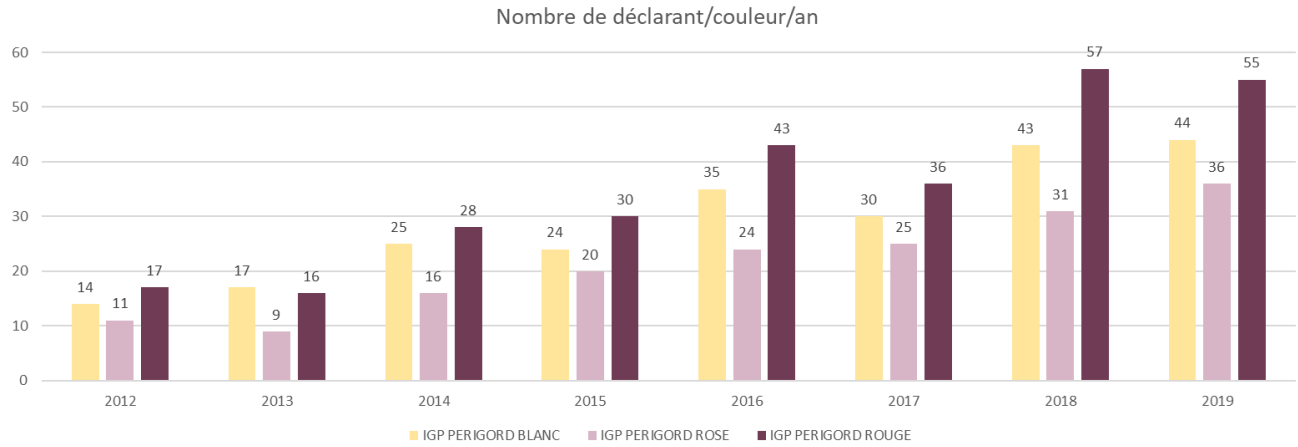

La production 2020 :

	Superficie	Nbre	Volume	Rdt moyen	Rdt autorisé
IGP PERIGORD BLANC	93,257	45	4510,51	48,37	120,00
IGP PERIGORD ROSE	85,7678	38	4640,70	54,11	120,00
IGP PERIGORD ROUGE	265,2366	63	12227,68	46,10	120,00
SOUS-TOTAL IGP	**444,2614**		**21 378,89**		

L'historique du dossier :

- ✓ 16 mars 2016 : notre courrier à l'ANIVIN pour demande de sortie, suivi le 25 avril 2016 par la réponse positive de l'ANIVIN et transmission à l'IVBD,
- ✓ 18 janvier 2017 : réunion de la section IGP, puis le 26 janvier 2017 : réponse de l'IVBD pour un accord de principe,

- ✓ 4 juin 2018 : lancement d'une enquête sur la commercialisation des vins IGP puis le 19 décembre 2018 une AG de la section IGP qui décide de la création d'une commission chargée d'étudier le projet,
- ✓ Le 7 mars 2019 réunion du comité de pilotage du projet. Le 16 avril 2019, l'IVBD nous adresse un courrier avec une proposition de CVO à 2.20€/hl pour l'ensemble des services interprofessionnels y compris la communication,
- ✓ Le 9 mai 2019, le comité de section Périgord se réunit pour étudier cette proposition ; Elle ne fait pas l'unanimité et une contreproposition est adoptée à 1€/hl et une période « d'essai » de 3 ans. Le 17 mai, cette proposition est formalisée dans un courrier adressé à l'IVBD,
- ✓ En parallèle au projet d'intégration, Le 23 mai 2019 première participation à Paris de producteurs de l'IGP aux soirées Périgord Attitude financées par l'IVBD, puis deuxième soirée le 28 novembre 2019 à Lille,
- ✓ Le 3 juin 2019, l'IVBD répond et accepte la proposition de 1€/hl pour la partie économie mais sans la communication (sauf les soirées Périgord). Reprise des discussions.

La situation en 2020 et 2021 :

- ✓ Le 20 janvier 2020, la FVBD adresse un courrier à l'IVBD pour revoir la proposition globale. Le 21 février, le comité de section IGP se réuni à nouveau sur ce sujet,
- ✓ Le 13 juillet 2020, nouvelle proposition de l'IVBD lors du bureau exécutif (projet présenté aujourd'hui),
- ✓ Le 28 juillet 2020, le comité de section de l'IGP analyse la proposition et demande de nouvelles précisions sur la gestion et l'utilisation du nom Périgord par l'IVBD,
- ✓ Le 11 septembre 2020, les réponses sont apportées par l'IVBD et le comité de section se réunit pour proposer un calendrier définitif :
  - ✓ 16 octobre réunion de présentation du projet et présence des représentants de l'IVBD,
  - ✓ 15 décembre (date à valider), AG de la section pour un vote : cette réunion n'a pas pu se tenir pour cause de confinement COVID-19
  - ✓ Le 22 juillet 2021, nouvelle AG de section pour un vote formel sur l'adhésion de la section IGP Périgord à l'IVBD.

L'IVBD

- L'intégration de l'IGP Périgord dans l'IVBD est possible, les statuts sont prêts.
- Il reste à obtenir de la part de la section IGP Périgord, les données économiques consolidées pour que l'IVBD puisse justifier que les adhérents de la FNVBSO (négoce) assurent bien plus de 66% des volumes mis en marché par le négoce.
- Avec ces éléments, l'IVBD pourra demander d'élargir sa compétence et ses accords à l'IGP Périgord devant le CSO (Conseil Supérieur d'Orientation) qui se réunit tous les 6 mois.
- La section, relayée par la FVBD, doit faire des propositions pour définir un niveau de CVO.

Il faudra aussi pour la forme, faire valider les accords actuels de l'IVBD par la section IGP car ce sont ces accords qui s'appliqueront à eux dès l'extension.

Le débat

L'actuel responsable de section, Laurent JOU DE LAS BORJAS, rappelle son souhait de voir la section intégrer l'IVBD d'autant que la proposition de cotisation est basse (1€/hl). Cette adhésion est très importante pour les producteurs qui ne sont pas en zone AOC afin de développer une véritable stratégie de communication de l'IGP Périgord.
Gabriel CUISSET se dit dubitatif sur ce montant de cotisation qui pourra très vite être augmenté.
Patrick BARDE explique que la production intéresse de plus en plus de viticulteur car c'est un espace de liberté. Intégrer une interprofession c'est amputée une partie de cette liberté d'action.

Eric CHADOURNE est inquiet d'une IGP Périgord qui est une pépite et qui, sans interpro, serait livrée aux excès éventuels de certains acteurs. Par ailleurs, l'IGP Périgord a complètement sa place dans le positionnement « Périgord » de l'IVBD.
Pascal CUISSET considère que le développement de l'IGP Périgord est un constat d'échec pour l'AOC Bergerac.
Philippe ALLAIN déplore le manque d'organisation autour de l'IGP Périgord et le manque de données économiques (états des sorties, canaux de distribution, contrats vracs…).

A l'issue de ce débat, le président soumet au vote la question de l'adhésion à l'IVBD. Le vote se fera à bulletins secrets avec un document distribué aux adhérents (vote n°4). Rappelle des propositions soumises aux adhérents :

☐ Je suis pour l'adhésion de l'IGP Périgord à l'IVBD (Interprofession des Vins de Bergerac et Duras),

☐ Je suis contre l'adhésion de l'IGP Périgord à l'IVBD (Interprofession des Vins de Bergerac et Duras),

Résultat du vote :

- 14 pour
- 17 contre
- 0 abstention

L'adhésion à l'IVBD est donc refusée.